

Déchets : le débat se déroule aussi à l'Assemblée nationale

Les députés nationalistes corses assimilent le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire à une opportunité pour l'île. À condition toutefois, que la Corse puisse bénéficier "des outils qui correspondent à sa situation"

Les poubelles insulaires saturent tandis que le débat sur la gestion des déchets se déplace à l'Assemblée nationale. Et c'est l'examen jusqu'à aujourd'hui du projet de loi "anti-gaspillage et économie circulaire", porté par Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique qui fixe le cadre de discussions parlementaires susceptibles de constituer une aubaine, selon Jean-Félix Acquaviva, député de la deuxième circonscription de la Haute-Corse. "Ce texte pourrait fournir à la Corse de nouveaux outils législatifs qui lui permettraient de mieux régler sa trajectoire, de gestion des déchets d'une part et, d'autre part, de lancement d'une économie sur la base de la réutilisation de déchets ressources", résume-t-il.

Autant d'avancées qui sont, toutefois conditionnées à "une écoute de la part du gouvernement". Mais pour l'heure, la tentative des députés nationalistes corses et des autres membres du groupe Libertés et Territoires, d'apporter leur patte au texte, n'a pas abouti. "Le premier amendement que j'ai défendu en séance mercredi a été rejeté par la majorité LREM. Nous demandons pour la Corse une prise en charge à 100% des coûts de traitement des déchets par les éco-organismes en vertu du principe pollueur-payeur. En résumé, il s'agissait d'aligner l'île sur les collectivités d'Outre-mer pour lesquelles le gouvernement a pris en

considération les critères d'éloignement, d'insularité et de faible maturité des systèmes de traitement des déchets", résume-t-il.

La démonstration n'a pas convaincu Brune Poirson non plus. "Elle a émis un avis défavorable en arguant, notamment, du fait que la Corse n'était pas un territoire éloigné". En revanche, elle est apparue solide pour l'opposition. L'heure était à la convergence de vues sur le sujet entre "le groupe Modem, Les Républicains, l'UDI, Agir et Indépendants, les socialistes, la Gauche Démocrate et Républicaine, Emmanuelle Ménard et Claire O'Petit. Ils ont voté en faveur de notre amendement. Nous avons obtenu 31 suffrages contre 44", se félicite Jean-Félix Acquaviva.

Une liste de matières interdites

Auparavant, dans l'hémicycle, il avait fait porter l'accent, entre autres, sur une "région montagneuse et insulaire", "une faible densité de population", des "temps de parcours souvent longs entre les différents pôles", ainsi que sur une forte saisonnalité. Autant d'éléments qui grèvent le budget déchets des intercommunalités "surtout lorsque celles-ci ont une vocation touristique affirmée", tout en alourdissant la fiscalité des ménages.

Il reviendra à la charge aujourd'hui avec d'autres amendements. Il a aussi prévu d'appeler "le gouverne-



Selon le député de la seconde circonscription de Haute-Corse, "la montée en puissance du tri généralisé permet de tourner le dos aux tout enfouissement et à l'incinération". / ARCHIVES MARKPPP

ment et l'État à la raison". Il est catégorique sur ce point. "On ne peut pas d'un côté, signer à la va-vite, soi-disant au nom d'un principe de précaution, un engagement sur les centres d'enfouissement privés sans, d'un autre côté, alors que le projet de loi est en discussion, ne pas donner à la Corse les instruments qui correspondent à sa situation.

On sait, de toute façon, que le tri est voué à augmenter, que la qualité des déchets va évoluer et que nous nous dirigeons vers l'économie circulaire".

Le député de la Haute-Corse estime que ce contexte justifie l'introduction d'un mode de tarification innovant. "À titre expérimental et pour une période

de cinq ans, nous demandons la mise en place d'une tarification incitative de la collecte des déchets pour les communes et les intercommunalités".

Car selon le parlementaire, la méthode a d'ores et déjà fait ses preuves. Les tendances relevées poussent à l'optimisme. On assigne un coût à l'engagement, et la prise de conscience gagne du terrain. "Depuis l'entrée en vigueur de la mesure en France en 2009, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 41% dans les territoires concernés. En parallèle, la collecte des recyclables a enregistré une hausse de 40%. La quantité de déchets ménagers et assimilés a quant à elle diminué de 8%".

Un autre amendement prévoit d'instaurer un système de bons et de mauvais points "qui lie progressivement le coût du stockage à la performance de tri afin de récompenser les collectivités qui fournissent les efforts les plus significatifs s'agissant de la prévention et de la collecte sélective". Que les plus volontaires et les plus vertueuses soient récompensées!

L'orientation parlementaire fait écho à la conviction exprimée par Gilles Simeoni, président du conseil exécutif de Corse, puis validée par l'assemblée de Corse. "Il n'est pas acceptable que les communautés de communes peu investies dans le tri bénéficient du même tarif que celles qui le pratiquent avec assidu-

ité". La Sardaigne, l'île sœur, a d'ores et déjà franchi le pas. "Le tarif de stockage baisse de 20% lorsque la performance de tri d'une collectivité est comprise entre 50% et 60%. La réduction monte jusqu'à 40% si la collecte sélective dépasse 60%. Par opposition, des pénalités sont appliquées sous le seuil de 50% ou si le tri des biodéchets n'est pas mis en place à la source", rappelle Jean-Félix Acquaviva.

À travers un autre amendement, le député de la seconde circonscription entend promouvoir "une stratégie destinée à réduire l'importation et la fabrication sur l'île de certaines matières d'emballage au profit de matières recyclables, biodégradables et bio-sourcées".

Ce qui reviendra à "favoriser l'éco-conception, la réutilisation et le recyclage des déchets directement sur l'île par un soutien au développement d'entreprises de l'économie circulaire". Dans sa démarche, il intègre encore l'élaboration "d'une liste de matières interdites dans l'île", parce qu'elles ne permettent pas "une valorisation effective et vertueuse et entraînent des conséquences négatives au plan environnemental et sanitaire".

Avec à l'horizon un défi de plus à relever, "zéro emballages plastique".

VERONIQUE EMMANUELLI

*Le coût global de la collecte et du traitement des ordures ménagères s'élève à 329 euros en Corse contre une moyenne de 227 euros la tonne sur le continent.